

Compte rendu de la Commission Hygiène et Sécurité du 24-11-2015

Liste des présents :

Administration : M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Personnels : Mme Vesco, M. Dubos

Parents d'élèves : M. Arenales

Elèves :

Experts : M. Jorge

Invités : M. Poëlmans

- 1) Bilan visite triennale des pompiers
- 2) Réflexion sur les canaux de sécurité et de communication aux familles
- 3) Projet de formation personnels au centre de crise d'ikebukuro
- 4) Projet de journée de la sécurité
- 5) Rubrique sécurité du site internet du LFIT
- 6) Protocole d'accès au lycée

Pour rappel

Les missions de la CHS sont :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité dans l'établissement,
- Rendre des avis et faire des propositions ; ces avis prendront la forme d'analyses de difficultés rencontrées, de bilans,...
- Effectuer des études et des enquêtes sur la nature des risques, les accidents qui seront intervenus ou sur le point d'intervenir, ainsi que les moyens pour y remédier,
- Créer des groupes de travail pour instruire un dossier

Dans l'exercice de sa mission, la commission d'hygiène et de sécurité peut procéder à des visites des locaux de l'établissement chaque fois qu'elle le juge utile.

Le directeur administratif et financier rappelle l'existence du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) qui a pour objectif de centraliser dans un seul document les actions et les mesures mises en œuvre pour gérer les risques identifiés pour l'établissement. Il est complété par le protocole de sécurité.

Les trois principaux risques identifiés pour l'établissement sont :

- Le risque sismique
- Le risque d'incendie
- Le risque de typhon

Le directeur administratif et financier insiste pour que les parents d'élèves et les personnels transmettent bien leurs coordonnées de sécurité, ces dernières sont capitales pour pouvoir communiquer avec les familles et gérer une éventuelle crise.

1 Bilan visite triennale des pompiers

Tous les trois ans, les pompiers viennent établir un diagnostic complet et vérifier si notre bâtiment est bien conforme aux prescriptions réglementaires en matière de protection contre les incendies.

Globalement, l'établissement est conforme aux normes. Sa construction récente lui permet de garantir les conditions de sécurité attendues d'un établissement recevant du public.

Quatre remarques ont été établies :

- Avec l'augmentation des effectifs, nous avons besoin de 9 techniciens sécurité, nous en avons 6 actuellement. Il faut être totalement japonophone pour passer cet examen. Nous avons déjà des candidats pour cela.
- Un document de la part de notre prestataire de maintenance manquait, il a déjà été transmis aux pompiers
- Une porte pose question aux pompiers, notre architecte travaille dessus actuellement
- Les pompiers nous ont demandé une liste des trajets de nos élèves mais étant donné notre configuration en tant que point de regroupement, cette dernière n'est finalement pas nécessaire.

Le directeur administratif et financier salue le travail du gestionnaire matériel et de toute l'équipe technique. Ces derniers ont fourni un gros travail de préparation et de suivi des recommandations des pompiers.

2 Réflexion sur les canaux de sécurité et de communication aux familles

Actuellement, la messagerie est utilisée comme canal d'information pour les parents pour des informations concernant la sécurité. On l'utilise par exemple dans les cas de typhons pour informer d'une fermeture éventuelle.

Twitter a été mis en place pour donner des alertes rapides aux parents. On a pu observer récemment les atouts des réseaux sociaux pour la communication de crise. Les dispositifs mis en place en France le 13 novembre dernier ont été efficaces.

Afin d'être plus efficace, le lycée met en place un twitter LFIT sécurité dédié uniquement aux questions de sécurité. L'avantage de twitter, c'est qu'il est possible d'avoir accès aux informations sans s'être créé de compte au préalable.

Le lycée travaille également sur un outil permettant d'envoyer des sms aux parents.

Les parents souhaitent une communication du lycée pour informer de l'existence de twitter. Le chargé de communication rappelle qu'il fait régulièrement des relances sur le site ou les réseaux sociaux du lycée pour inviter les parents à consulter ce twitter. Toutefois, il sera possible d'informer plus largement les familles.

3 Projet de formation des personnels au centre de sécurité d'ikebukuro

Le directeur administratif et financier présente le dispositif existant à Ikebukuro permettant de se former et s'informer sur les conduites à tenir en cas d'incendie ou de séisme. La formation dure environ 1h30.

Etapes

- Film sur la sécurité incendie
- Essai Extincteur
- Film sur l'évacuation en cas de feu
- Essai évacuation local enfumé
- Film de 20 minutes racontant l'histoire d'une famille pendant un tremblement de terre à Tokyo
- Film sur les séismes

- Essai dans un simulateur d'un séisme de magnitude 9 et échelle 7 shindo (comparable à celui du 11/03)

L'objectif serait d'organiser une formation en septembre à destination des nouveaux personnels lors de la prérentrée et une autre ouverte aux volontaires pendant l'année.

Le directeur administratif et financier invite les représentants des parents d'élèves à prendre son attache pour qu'il puisse les mettre en relation avec le centre d'Ikebukuro si ces derniers souhaitaient mettre en place ces formations à destination des parents.

4 Projet de journée de la sécurité

Conformément au vote lors du C.E. du 19/11/2015. Le 12 février sera organisé une journée consacrée à l'étude de nos protocoles de sécurité et la réalisation de tests de nos différents matériels en profitant de la présence de l'ensemble des personnels non enseignants sur le site.

5 Rubrique sécurité du site internet du LFIT

A l'heure actuelle, le site web du LFIT contient une rubrique prévention sécurité et une rubrique santé. Nous comptons séparer les rubriques sécurité et prévention.

- La rubrique prévention contiendra tout ce qui a trait aux informations de type éducation pour la santé : harcèlement, conduites addictives, alcool, sexualité etc.
- La rubrique sécurité quant à elle contiendra tout ce qui concerne la sécurité des personnes dans l'enceinte du LFIT. Vous y trouverez le film "La sécurité pour tous" (diffusé chaque année à l'ensemble des personnels du LFIT lors de la réunion de prérentrée puis utilisé comme support par les enseignants lors de l'année scolaire), les différents dispositifs et protocoles de sécurité du LFIT, des liens vers les sites web utiles traitant de la sécurité des personnes tel que celui de l'ambassade de France au Japon.

Cet onglet sera également prochainement enrichi par un second film qui présentera les différents dispositifs de secours existant au LFIT (ration, eau, toilettes sèches...).

6 Protocole d'accès au lycée.

Comme suite aux consignes données par l'ambassade, l'établissement va renforcer son dispositif de contrôle d'accès aux parents de l'établissement.

Le directeur administratif et financier présente le dispositif qui sera présenté prochainement aux parents après validation par l'officier de sécurité de l'ambassade.

PROTOCOLE SÉCURITÉ LIFT

Renforcé à compter du 16/11/2015 suite à la réunion du Comité de sécurité de l'ambassade du 18 novembre 2015.

1. L'accès de l'établissement est limité aux seuls élèves, enseignants, personnels techniques, fournisseurs et collaborateurs **identifiés** de l'établissement.
2. Les élèves sont identifiés visuellement par les personnels du LFIT, mais aussi au mo
3. Aucun autre adulte ne pénètre dans le LFIT sans avoir été préalablement dûment identifié par le personnel d'accueil ou par la vie scolaire.
4. Toute personne extérieure doit avoir un rendez-vous nominatif. Celui-ci est vérifié par l'agent d'accueil auprès de l'interlocuteur. Toute personne extérieure non identifiée par le personnel de l'établissement doit déposer une pièce d'identité en échange du badge visiteur et devra dorénavant se soumettre à un contrôle et une fouille visuelle (sac et manteau), avec le détecteur de métaux, pour pouvoir entrer dans l'établissement.

Des caméras de sécurités couvrent les trois accès à l'établissement avec visualisation en permanence et enregistrement - un mois - par le personnel d'accueil à la loge, la vie scolaire et le gestionnaire matériel .

SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Les parents (Primaire, Collège et Lycée) déposent et récupèrent leurs enfants à l'extérieur de l'établissement. En aucun cas ils ne pénètrent dans l'établissement (sauf RDV avec identification préalable - Cf. point 1. et 2.)

La seule exception justifiée concerne **les enfants de Maternelle** (entre 3 et 5 ans) et quelques enfants de Primaire: les enfants doivent être accompagnés par des adultes jusqu'à l'entrée de la garderie ou de la classe dans le bâtiment Maternelle qui se trouve à l'arrière de l'établissement.

Les parents, identifiés par les personnels d'accueil, de vie scolaire, de Direction,

- déposent leur enfant en garderie entre 07h45 et 08h00 (20 élèves actuellement en Maternelle et Primaire) ;
- déposent et récupèrent leur enfant dans les classes entre 08h20 et 08h30 puis 15h15. (125 élèves en Maternelle seulement).
- récupèrent leur enfant en garderie ou activité extra-scolaire entre 15h15 et 18h (40 élèves actuellement en Maternelle et Primaire).

Pour pouvoir être autorisé à entrer dans l'établissement, chaque parent doit être identifié par les personnels d'accueil et/ou de vie scolaire ou se soumettent au point 3 du protocole.

RÉUNIONS ET ACTIVITÉS

Les parents doivent se munir de l'impression du mail d'invitation de l'établissement (conférences, soirées orientation, réunions parents-professeurs, animations de l'école...). En son absence, et en l'absence de possible identification visuelle, ils devront se soumettre au point 3 du protocole.

ACTIVITÉS HORS TEMPS SCOLAIRE

Tennis, Centre aéré : le gardien possède la liste des enfants inscrits et des parents qui accompagnent. Il vérifie les identités et fait émarger. Les personnes qui ne sont pas sur la liste ne peuvent rentrer dans l'établissement.

Entraînement sportif, répétition théâtre, compétitions ou autre activité le week-end : après autorisation de la Direction, la liste des participants doit obligatoirement être envoyée à la Direction et l'Intendance (Proviseur et DAF) et déposée à la loge au moins 48h avant. Les professeurs sont responsables de l'ouverture de la porte - en aucun cas celle-ci ne doit rester ouverte - et font entrer et sortir les élèves en une seule fois. Les personnes qui ne sont pas sur la liste ne peuvent rentrer dans l'établissement. Le gardien fait respecter le protocole d'identification et de sécurité.

Dans tous les cas de figure, le Proviseur et le DAF, en leur qualité de responsables de la sécurité de l'établissement, par mesure discrétionnaire et sans justification, peuvent à tout moment interdire l'entrée dans le LFIT.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration dans l'application du protocole, de votre compréhension et amabilité avec les personnels chargés de le faire respecter. Ces contraintes (douces au demeurant) ne visent qu'à garantir au maximum la sécurité de nos enfants et personnels.